

LOI N° 2019 – 20 DU 05 AVRIL 2019

portant autorisation de ratification de la convention de crédit signée le 10 décembre 2018, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement partiel du Projet de restructuration et d'extension du système de répartition et de distribution (PRESREDI) de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 29 mars 2019 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de la convention de crédit d'un montant de quinze millions deux cent mille (15 200 000) Euros, soit neuf milliards huit cent quatre-vingt-douze millions huit mille quatre cent quarante-cinq (9 892 008 445) francs CFA, signée le 10 décembre 2018, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement partiel du Projet de restructuration et d'extension du système de répartition et de distribution (PRESREDI) de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE).

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 05 avril 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

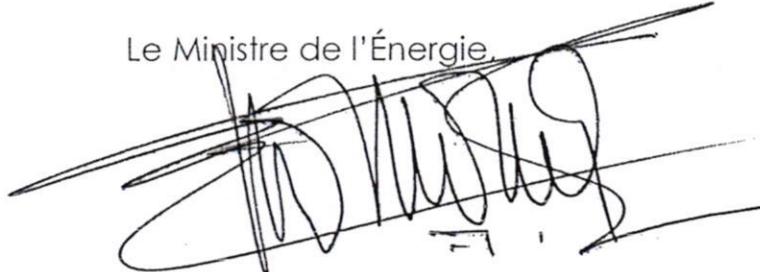


Séverin Maxime QUENUM



Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Énergie



Dona Jean-Claude HOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MJL 2 – ME 2 – AUTRES MINISTERES 19 – SGG 4
– JORB 1.